

Communiqué de presse du CSCSP

Fribourg, le 2 février 2021

Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans le cadre de l'exécution des sanctions pénales

Le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP) publie plusieurs travaux sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent en contexte carcéral. L'objectif de ces publications, rédigées en étroite collaboration avec des expert·e·s des milieux de la pratique et de la recherche, est de présenter un aperçu des pratiques actuelles et de formuler des suggestions pour le travail effectué avec les auteur·e·s d'infraction.

L'élément central des publications du CSCSP est le manuel intitulé « **La sécurité dynamique dans le domaine de la privation de liberté** ». Le modèle de travail qu'il décrit vise à mettre en place, dans le quotidien des prisons et des établissements pénitentiaires, une gestion des personnes détenues permettant de réduire les risques et de favoriser leur réinsertion dans la société.

Le but est également d'aider les professionnel·le·s à identifier les changements de comportement problématiques à temps et à y mettre un terme de manière ciblée. Proposant une conception large de l'organisation des relations entre le personnel d'encadrement et les personnes détenues, le manuel revêt une importance majeure concernant la thématique de la radicalisation. Du reste, la sécurité dynamique posera les jalons nécessaires pour identifier et endiguer divers autres phénomènes problématiques pour la sécurité.

En complément du manuel sur la sécurité dynamique, le CSCSP s'est dédié aux thèmes suivants dans ses autres publications : l'**évaluation** et la **gestion des risques** dans un contexte de radicalisation et d'extrémisme violent chez les personnes détenues, les possibles **interventions** propres à **détourner** ces personnes de certaines formes de violence à motivation extrémiste, et la **situation** actuelle de la **formation** et de la **formation continue** du personnel pénitentiaire.

Soucieux de traiter ces sujets de manière exhaustive, le CSCSP a tenu à ce que ces publications soient fondamentalement applicables à toutes les formes de violence extrémiste, et qu'elles tiennent compte de l'ensemble des échelons et des acteurs du domaine de l'exécution des sanctions.

Cours en ligne sur la sécurité dynamique

Outre le manuel, le CSCSP a conçu, avec le soutien financier du Réseau national de sécurité, un **outil d'apprentissage en ligne** qui favorisera la transmission des contenus de ce document au personnel pénitentiaire suisse.

Mandat de la CCDJP

Les travaux du CSCSP s'appuient sur un mandat de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Au printemps 2018, celle-ci a en effet confié au Centre la tâche de conduire le projet « Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans le cadre de l'exécution des sanctions pénales en Suisse ». Ce mandat politique s'expliquait par la crainte que les institutions de privation de liberté puissent constituer des terrains propices à la radicalisation menant à la violence.

La CCDJP a décidé de publier ces différents instruments lors de son assemblée d'automne 2020, ceux-ci étant à présent consultables sur le site du CSCSP. Le tirage de la version imprimée du manuel sur la sécurité dynamique est prévu pour le printemps 2021.

Annexes et informations

<https://www.skjv.ch/fr/nos-themes/prevention-de-la-radicalisation>

Pour tout complément d'information, les personnes suivantes se tiennent à votre disposition.

Coordination des demandes générales des médias :

Fabienne Ayer, responsable Communication au CSCSP

N° direct : +41 26 425 44 60

N° de mobile : +41 76 389 30 40

Adresse électronique : fabienne.ayer@cscsp.ch

Direction du projet

Barbara Rohner, responsable du domaine de prestations Pratique

N° direct : + 41 26 425 44 86

N° de mobile : + 41 78 819 71 34

Adresse électronique : barbara.rohner@cscsp.ch

Le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP) est une fondation de la Confédération et des cantons.

Les dispositions régissant l'exécution des sanctions pénales sont du ressort des cantons. Par conséquent, l'organisation de la prise en charge sanitaire varie d'un canton à l'autre. Une démarche conjointe d'amélioration de la qualité nécessite de mener, à l'échelle nationale, des échanges interdisciplinaires entre spécialistes qui donnent l'occasion de présenter et de discuter des exemples pratiques et d'innovation ayant fait leurs preuves.

Conformément au mandat de la CCDJP, le CSCSP a pour objectif de promouvoir l'harmonisation des domaines d'activité liés au contexte pénitentiaire sur l'ensemble du territoire. La Suisse dispose de près de 100 établissements pour adultes dédiés à l'exécution des sanctions pénales, à la détention avant jugement et à la détention administrative en application du droit des étrangers.